

Séminaire

Protocole n°16

Convention Européenne des droits de l'Homme

Vendredi 19 Avril 2019

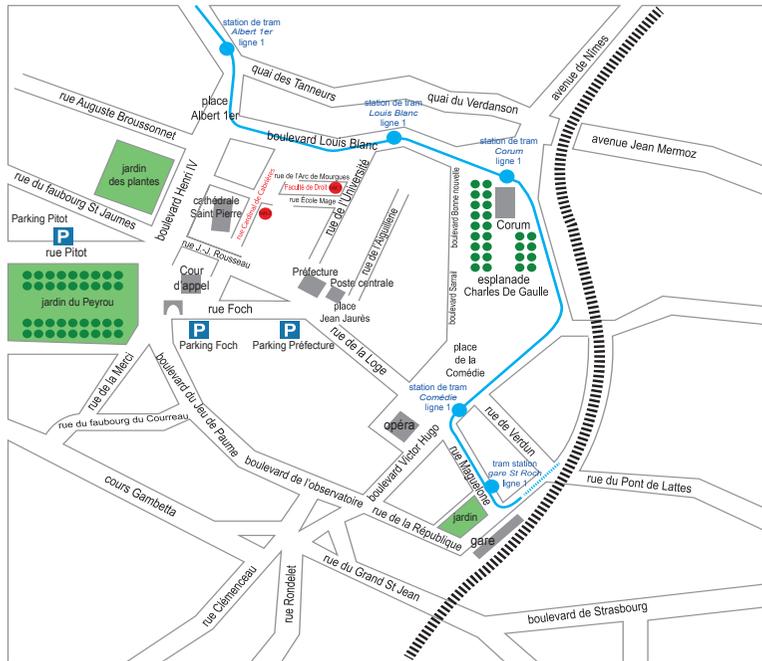
Salle de réception - Bâtiment 1

Direction Scientifique :

Jean-Pierre Marguénaud, Professeur de droit privé - Université de Limoges

Mustapha Afroukh, Maître de Conférences en droit public - Université de Montpellier

Accès à la Faculté de Droit et de Science politique



INSCRIPTIONS

Faculté de Droit et de Science politique
39 rue de l'Université - 34060 Montpellier Cedex 02

Tél. : 04 34 43 29 71

@ : mustapha.afroukh@umontpellier.fr



09h00 : Accueil des participants

09h15 : Ouverture du séminaire

Guylain Clamour, Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique

Claire Vial, Professeur de droit public - Université de Montpellier, Directrice de l'IDEDH

Jean-Pierre Marguénaud, Professeur de droit privé - Université de Limoges

Mustapha Afroukh, Maître de conférences en droit public - Université de Montpellier

I - Etat des lieux

sous la Présidence de Laure Milano,
Professeur de droit public - Université de Montpellier

09h30 : Les effets du Protocole 16 sur le système de la Convention EDH

Peggy Ducoulombier, Professeur de droit public - Université de Strasbourg

09h55 : La fonction consultative des autres Cours supranationales protectrices des droits de l'homme

Aurélia Schahmaneche, Professeur de droit public - Université Lyon II

Mustapha Afroukh, Maître de conférences en droit public - Université de Montpellier

Pause

II - Quelle(s) pratique(s) ?

sous la Présidence de Julien Bonnet,
Professeur de droit public - Université de Montpellier

11h00 : Le point de vue du Conseil d'Etat

Mattias Guyomar, Conseiller d'Etat

11h25 : Le point de vue du Conseil constitutionnel

Jean Maïa, Secrétaire général du Conseil constitutionnel

11h50 : Le point de vue de la Cour de cassation

Thierry Fossier, Conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation

Discussion - Déjeuner

III - Quelle(s) articulation(s) ?

sous la Présidence de Claire Vial,
Professeur de droit public - Université de Montpellier

14h30 : L'articulation entre la nouvelle procédure consultative et le renvoi préjudiciel devant la Cour de justice de l'Union européenne

Laurent Coutron, Professeur de droit public - Université de Montpellier,
Référéndaire à la Cour de justice de l'Union européenne

14h55 : L'articulation entre la nouvelle procédure consultative et les questions préjudicielles de constitutionnalité au sein des États parties au Protocoles n°16

Thibaut Larroutourou, Référéndaire à la Cour européenne des droits de l'homme

Pause

15h45 : L'articulation entre la nouvelle procédure consultative et le contrôle de conventionnalité

Catherine Gauthier, Maître de conférences HDR en droit public - Université de Bordeaux

Discussion

16h30 : Rapport de synthèse

Jean-Pierre Marguénaud, Professeur de droit privé - Université de Limoges